

N°D-2023-004



DECISION DU MAIRE
FINANCES / contrat de prêt La Banque Postale - taux fixe - 625 000,00 €

Le Maire de CHATILLON-SUR-CHALARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 625 000,00 EUR ;

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2022-13 y attachées proposées par La Banque Postale ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A.

Montant du contrat de Prêt : 625 000,00 EUR.

Durée du contrat de prêt : 7 ans et 1 mois.

Objet du contrat de prêt : financer le refinancement.

Tranche obligatoire à taux fixe du 28/04/2023 au 01/05/2030.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 625 000,00 EUR.

Versement des fonds : 625 000,00 EUR versés automatiquement le 28/04/2023.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,31 %.

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle. Mode d'amortissement : constant.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission :

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 13 février 2023

Le Maire,

Patrick MATHIAS



Transmis en Préfecture le :

..... 14. FEV. 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente publication / notification.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230213-D-2023-004-AI
Date de réception préfecture : 14/02/2023